

Gouvernement du Québec

Décret 124-2010, 17 février 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra à Ottawa, en Ontario, les 21 et 22 février 2010

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail se tiendra à Ottawa, en Ontario, les 21 et 22 février 2010;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE le Québec participe à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra à Ottawa, en Ontario, les 21 et 22 février 2010;

QUE le ministre du Travail, M. Sam Hamad, dirige la délégation du Québec à cette conférence;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre, de :

— M. André Maheu, attaché politique au cabinet du ministre du Travail;

— M. Jocelin Dumas, sous-ministre du ministère du Travail;

— Mme Jane Pycock, conseillère au Secrétariat général du ministère du Travail;

— M. Michel Després, président-directeur général de la Commission des normes du travail;

— Mme Marjolaine Boivin, conseillère à la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

— M. Sébastien Côté, conseiller au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

53257